



Règlement général sports collectifs

- Toute association sportive participant aux compétitions organisées par le CR Sport U doit être affiliée à la FF Sport U.
- Tout étudiant désireux de participer à ces compétitions, doit s'adresser à l'association sportive de son école ou université pour obtenir une licence FF Sport U.
- Les étudiants doivent également être assurés pour la pratique sportive, soit par leur association sportive, soit en prenant l'assurance proposée par la FF Sport U.
- De plus, ils doivent, pour chacun d'entre eux, fournir un certificat médical de non contre-indications à la pratique sportive en compétition, afin d'obtenir une licence.

CHAMPIONNAT DE DISTRICT

Chaque district a son propre fonctionnement pour l'organisation des rencontres de sports collectifs, mais les principes généraux sont les suivants :

1 - LA LICENCE et LA CARTE D'ETUDIANT

- Leur présentation est exigée lors de chaque match.
- L'arbitre doit vérifier les licences FF Sport U en présence des capitaines d'équipes.
- Match perdu pour l'équipe ayant présenté un joueur non licencié.

2 - REPORT DE MATCH

Les équipes doivent respecter le calendrier mis en place pour chaque phase du championnat. En cas d'impossibilité absolue de jouer un match, l'équipe concernée **doit prévenir OBLIGATOIREMENT le CR Sport U** par mail et l'adversaire **au moins 24 heures avant la date prévue** de la rencontre. **Seul le CR Sport U validera les demandes de report. Le match pourra alors être joué dans un délai de 15 jours.**

Tout match reporté ou déplacé sans l'accord du CR Sport U, entraînera La non prise en compte du résultat.

3 - FORFAITS

- Tout forfait **signalé 48 heures** avant le match n'occasionne pas de frais pour l'A.S.. L'équipe doit avertir en premier lieu le CR Sport U puis l'équipe adverse (mail ou fax).
- Forfait annoncé tardivement (moins de 24h avant) : **20€** de frais réclamés à l'équipe ou l'A.S.
- Forfait non annoncé : **40 €** de frais, plus éventuellement, les frais de déplacements des adversaires.
 - Une équipe est déclarée **FORFAIT** si elle n'est pas présente sur le terrain **20 mn après l'heure annoncée sur le calendrier**.
 - Lorsqu'une équipe enregistre 2 forfaits sur l'ensemble de la phase : Forfait général avec exclusion du classement (annulation de tous les points relatifs aux rencontres déjà effectuées). L'équipe peut continuer à jouer hors classement.



4 – TRANSMISSION DES RESULTATS

- Une feuille de match doit être remplie par les deux équipes, **avant chaque rencontre** y compris en cas de forfait des adversaires.
- **L'équipe vainqueur** doit téléphoner les résultats au CR Sport U dès le match terminé.(02.40.94.49.50 sur répondeur)
- **L'équipe vainqueur** doit envoyer la feuille de match dûment complétée (nom – prénom – n° de licence FF Sport U des joueurs) dès le lendemain, au CR Sport U – Fax accepté : 02.40.94.39.40. ou doit la déposer dans la boîte aux lettres mise à disposition dans le hall du SUAPS.
- **En cas de match nul**, c'est l'équipe citée en premier sur le calendrier qui se charge de la transmission des résultats.
- **A défaut de résultat dans les 48h**, le CR Sport U relancera les 2 équipes. Sans résultat sous 8 jours, un forfait et une pénalité de 20 euros seront attribués à l'équipe gagnante..
- **A défaut de feuille de match** (correctement remplie), le match sera perdu pour l'équipe vainqueur (responsable de la feuille de match).

5 - ARBITRAGE

- Championnat de District :
L'équipe citée en premier sur le calendrier est chargée de l'arbitrage de la rencontre.
- Pour les matches " à enjeu ", le CR Sport U pourra désigner des arbitres officiels. L'indemnité d'arbitrage restera à la charge des A.S.

A NOTER : les étudiants ayant validé une formation du CRSU seront indemnisés de 20 euros par match.

- Finales et championnat Inter-régions :
Le CR Sport U désigne des arbitres officiels par l'intermédiaire des fédérations. Les frais d'arbitrage sont pris en charge par le CR Sport U.
L'équipe qui reçoit doit prévoir la table de marque en basket et hand ainsi que les arbitres de touche en football.

6 – A.S. ENGAGEANT PLUSIEURS EQUIPES DANS UN MEME SPORT

- Les joueurs participant au championnat FFSU avec une équipe ne peuvent plus jouer dans une équipe de niveau inférieur. Sinon, **la pénalité appliquée est "match perdu par forfait"** (0 point) pour l'équipe concernée.

7 – FINALES DE DISTRICT

- Les équipes évoluant en championnat Inter-régional , et qualifiées pour les phases nationales, ne peuvent plus réintégrer le championnat de District ni les finales d'académie.
- Celles qui seront éliminées du championnat inter-régions, joueront les finales de district.

8 – FINALES D'ACADEMIE

Si l'équipe vainqueur des finales de district est indisponible pour la Finale d'Académie, c'est l'équipe 2^{nde} qui prendra sa place. Les finalistes seront désignés à l'issue de la 2^e phase.



9 - HORAIRES DES MATCHES

La Ville d'Angers accorde à la FF Sport U l'utilisation de ses installations sportives avec des créneaux précis. Les horaires prévus doivent être respectés.

Les éléments suivants doivent être pris en compte par les capitaines d'équipes :

- ❖ L'heure annoncée dans la convocation est **l'heure de la rencontre**
- ❖ Une équipe est déclarée FORFAIT si elle n'est pas présente sur le terrain **20 mn après l'heure annoncée sur le calendrier.**
- ❖ Les joueurs de la rencontre suivante exigeront des équipes du match précédent, de leur laisser la place en cas de retard, afin de pouvoir commencer leur match à l'heure indiquée sur le calendrier. Le score sera entériné même si le temps de jeu n'est pas arrivé à son terme.

10 – UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

La Ville d'Angers, par souci de garder les installations sportives dans un état d'utilisation de qualité, demande aux utilisateurs une grande attention quant au matériel mis à leur disposition.

Il appartient aux équipes de sortir le matériel nécessaire à leur discipline et de le ranger une fois la compétition terminée.

Toute dégradation constatée sera soumise à remboursement des dégâts et à sanctions disciplinaires.

Les gardiens ne sont pas tenus de préparer les terrains. Nous vous demandons de les solliciter dès lors que vous ne trouvez pas de solution aux problèmes matériels.

11 - DISPOSITIONS EN CAS D'EGALITE

Comptage des points pour le classement

SPORTS	Match gagné	Match nul	Match perdu	Forfait
BASKETBALL	2		1	0
HANDBALL	3	2	1	0
VOLLEYBALL	2		1	0
FOOTBALL	4	2	1	0
RUGBY	3	2	1	0

POULE DE 4 EQUIPES ET PLUS

Cas d'égalité de points **entre deux équipes**

- 1) prise en compte du résultat ou des résultats entre les deux équipes
- 2) différence (goal average) entre :
les buts, points ou sets **marqués**
et les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres de la poule
- 3) quotient entre :
les buts, points ou sets **marqués**
par les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres de la poule



- 4) meilleure attaque sur l'ensemble de la poule
- 5) meilleure défense sur l'ensemble de la poule

Cas d'égalité de points **entre trois équipes**

1^{er} CAS :

- 1) prise en compte des résultats des trois équipes
- 2) différence (goal average) entre :
les buts, points ou sets **marqués**
et les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres **des trois équipes**
- 3) quotient entre :
les buts, points ou sets **marqués**
par les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres **des trois équipes**
- 4) différence (goal average) entre :
les buts, points ou sets **marqués**
et les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres de la poule
- 5) meilleure attaque sur l'ensemble de la poule
- 6) meilleure défense sur l'ensemble de la poule

2^{ème} CAS :

- 1) prise en compte des résultats des trois équipes
- 2) différence (goal average) entre :
les buts, points ou sets **marqués**
et les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres **des trois équipes**

Si deux des trois équipes sont à égalité les dispositions suivantes seront prises :

- 3) le résultat de la rencontre entre ces deux équipes
- 4) quotient entre :
les buts, points ou sets **marqués**
par les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres **des deux équipes**
- 5) différence (goal average) entre :
les buts, points ou sets **marqués**
et les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres de la poule
- 6) meilleure attaque sur l'ensemble de la poule
- 7) meilleure défense sur l'ensemble de la poule
- 8)

CONSIGNES IMPORTANTES

- 1 - Pour éviter tout déplacement inutile, vous devez prévenir vos adversaires en cas de forfait.**
- 2 - Pour les équipes participant au chpt inter-régional, il est d'usage de fournir les bouteilles d'eau et d'offrir un pot à l'issue des matches.**



Fédération Française du Sport Universitaire
CR Sport U - Académie de Nantes
Région des Pays de la Loire

QUALIFICATION A L'INTER-REGIONS

N2 (Chpt de France Universitaire)

Le calendrier est géré cette année par le CR Sport U de Nantes. Le début des compétitions est prévu pour le jeudi 18 novembre. Les équipes n'ont pas de phase qualificative, elles s'inscrivent au championnat dès la mi-octobre.

CFE (Chpt de France des Ecoles)

Comme l'année précédente, ce calendrier est géré par le CR Sport U de Rennes. Les équipes Ecoles doivent se qualifier au cours de leur championnat de district avant la mi-décembre :

Académies de Nantes et Caen

- ❖ **District Nord-Est** (Caen – Laval – Le Mans – Angers) :
1 équipe qualifiée dans chaque sport féminin (basketball, handball, volleyball) et masculin (idem + football, rugby).
- ❖ **District Nantes** (Nantes – St Nazaire – La Roche) :
2 équipes qualifiées dans chaque sport féminin (basketball, handball, volleyball) et masculin (idem + football, rugby).

Académie de Rennes

- ❖ District de Rennes, Centre Ouest et Brest) :
1 équipe qualifiée par district et par sport.

CF IUT

Pas de championnat de district ou d'académie, seul l'IUT de St Nazaire est engagé dans ce championnat. Des rencontres inter-régionales contre les équipes IUT de l'Académie de Rennes, permettent l'accession en phase nationale.